



## Association Maison Forestière Hölli

Case postale 9  
1737 Plasselb

[www.forsthaus-hoelli.ch](http://www.forsthaus-hoelli.ch)

[info@forsthaus-hoelli.ch](mailto:info@forsthaus-hoelli.ch)

## Règlement à l'attention des visiteurs de la Maison Forestière Hölli

### Dans la maison:

- Il est strictement interdit de fumer
- Tous les déchets doivent être emportés, rien ne doit être laissé sur place

### Autour du chalet sont interdits:

- Tout bruit excessif
- La combustion de feux d'artifice
- Les dommages faits à la forêt, en particulier les arbres, les arbustes et la végétation au sol
- Les voitures ne peuvent être garées que sur le parking de la route forestière
- L'accès au parvis de la maison forestière est réservé uniquement aux transports de matériel et marchandises
- Aucun déchet ne doit être jeté et laissé
- Le feu extérieur est uniquement autorisé lors de l'usage du bbq prévu à cet effet

Décidé, le 3 février 2014 par le comité de la Maison Forestière Hölli.

Le Président  
Daniel Bürdel

Le Secrétaire  
Felix Bürdel